



Un chèque d'acompte peut il etre restitué a l'acheteur

Par **dadlef**, le **13/09/2008** à **00:36**

Bonsoir,

Je vient de faire un chèque d'acompte pour un velo chez un petit marchand.

Le velo etait dispo chez lui donc il n'a pas eu a le commander.

Il m'est arrivé un pépin sur ma voiture entre temps donc je suis allé voir le marchand pour qu'il annule la réservation sur le vélo est qu'il me rende mon chèque.

La le vendeur me dis que pour renouveler son stock il a commandé un autre velo est que celui ci va lui rester sur les bras.

Il ne veut donc pas me rendre mon chèque est me propose un bon d'achat chez lui a valeur du chèque qu'il n'encaissera que le mois prochain.

Mais je ne veut plus acheter chez lui.

Comment puis-je recuperer mon chèque?????

Merçi d'avance pour vos conseils.

Par **Patricia**, le **14/09/2008** à **20:21**

Bonsoir,

Je ne sais pas ce qui a été signé entre vous et comment est rédigé votre bon de commande.

Mais pour informations :

- Pour l'acheteur, UN ACOMPTE est une manifestation ferme d'acquérir

un produit et d'en verser le solde à la livraison.

En cas de rétractation, l'acheteur est tenu de payer dommages et intérêts.

- Pour le vendeur, c'est l'obligation de fournir la marchandise.

NE PAS CONFONDRE AVEC L'ARRHE qui n'a pas la même signification juridique.

L'acheteur se réserve le droit de ne pas donner suite (auquel cas le vendeur les conserve en dédommagement).

Si le vendeur ne peut honorer la vente, il doit payer le double du montant à l'acheteur.

D'autre part, une annulation de commande se fait par LR/AR et le délai légal est de 7 jours max après la date de la commande.

Cordialement

Par **gloran**, le **15/09/2008** à **11:29**

La signature engage.

Donc, sous les réserves précisées par belabrunna, et sous réserve que le bon de commande soit valide (signature, date de livraison, prix, description, modalités de paiement) vous avez acheté le vélo, vous devez :

- en acquitter le prix,
- en accepter la livraison.

Seul un accord amiable pourrait marcher. Non seulement vous n'êtes pas en mesure de récupérer l'acompte, mais le vendeur peut exiger le solde.